

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel de l'emploi établi pour ce diplôme.

Il définit les compétences caractéristiques du diplôme, regroupée autour de capacités générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteints, sont caractérisés par des savoir-faire, et savoirs technologiques associés.

* Les savoir-faire sont définis par :

- Ce que le candidat doit être capable de réaliser.
- Les conditions de réalisation, les ressources.
- Les indicateurs de compétence et les critères de réussite.
- Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminales .

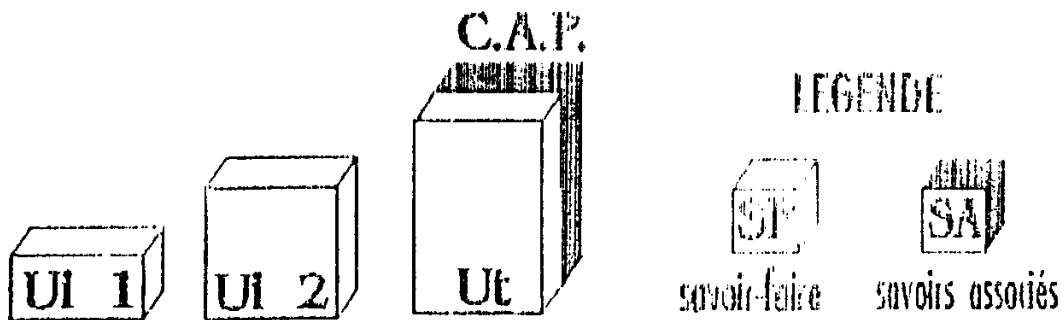
* Les savoirs technologiques associés sont définis au regard des savoir-faire par :

- Les connaissances (notions, concepts).
- Les limites exigées des connaissances exprimées en être capable de.

Organisation des unités capitalisables

Le domaine professionnel du C.A.P. de **ACCESSOIRISTE-REALISATEUR** est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.

Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'avancer progressivement à l'unité terminale du domaine.



Composition des unités intermédiaires et terminales à partir du référentiel

1. Pour les unités intermédiaires.

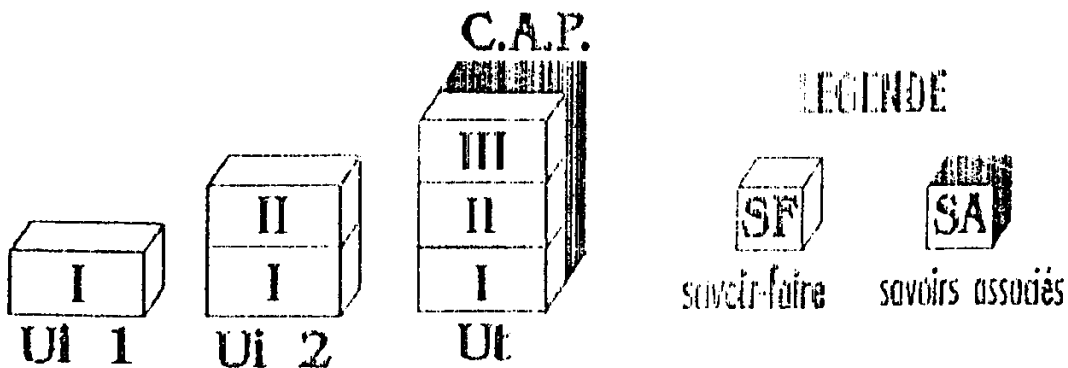
Seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

Le contenu de l'unité intermédiaire Ui 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire;

Le contenu de l'unité intermédiaire Ui 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et II dans les tableaux des savoir-faire.

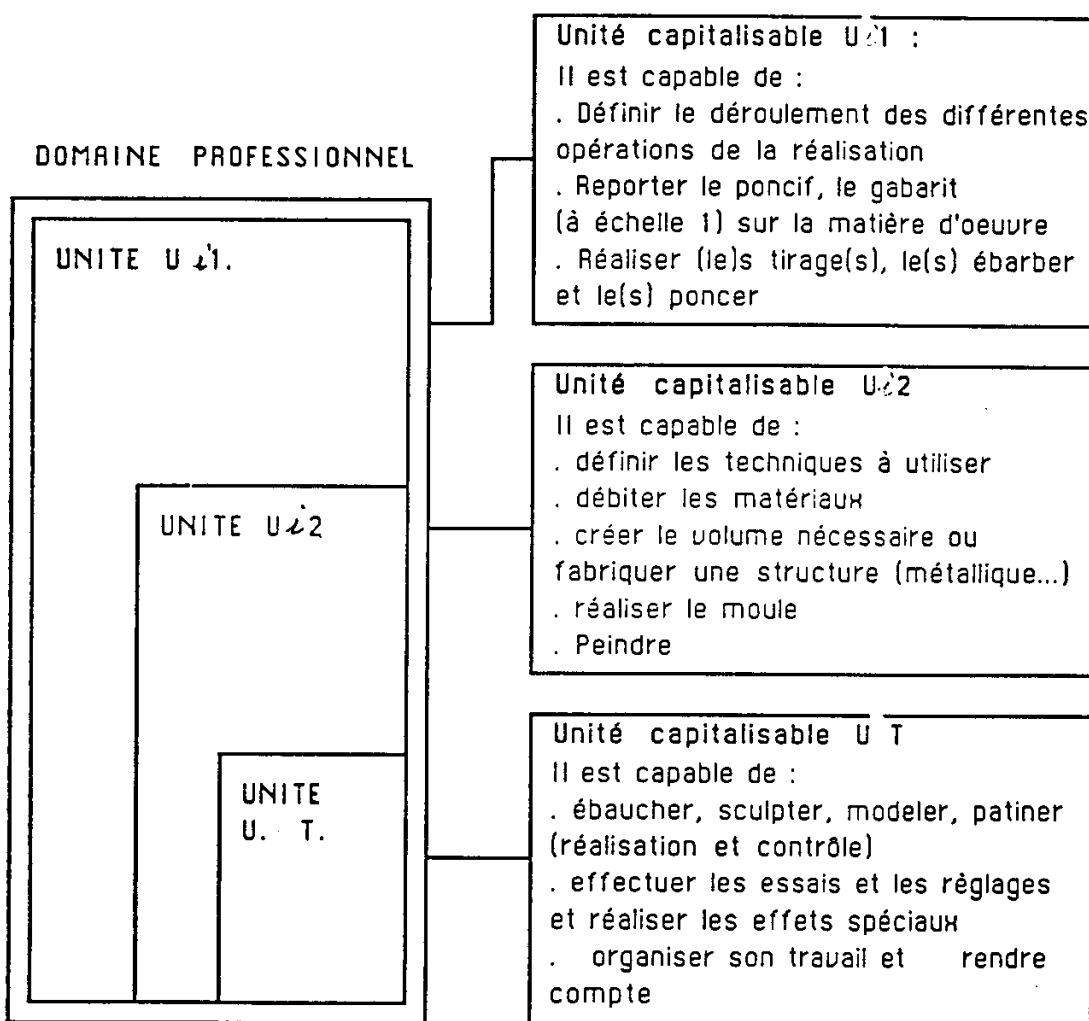
2. Pour l'unité terminale.

Le contenu de l'unité terminale Ut est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II et III dans les tableaux des savoir-faire et les savoirs associés correspondants à ceux-ci (voir tableau de mise en relation des savoir-faire et des savoirs associés).



CAP ACCESSOIRISTE-REALISATEUR

UNITES CAPITALISABLES



L'accès à l'unité terminale n'est pas subordonnée à la possession des unités intermédiaires 1 et 2.